

*Mesdames, Messieurs les réservistes marins,*

*A l'occasion de de cette première news letter de 2018, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette année. Qu'elle vous offre, ainsi qu'à tous vos proches, l'accomplissement personnel, professionnel et familial que vous en attendez.*

### **Montée en puissance de la réserve opérationnelle en 2017**

L'objectif de 5 500 réservistes sous ESR (engagement à servir dans la réserve opérationnelle) dans la marine fin 2017 est globalement atteint. Les résultats consolidés vous seront communiqués dans la prochaine news letter en avril.

Au bilan, près de 450 marins réservistes opérationnels sont employés quotidiennement en moyenne, dont plus de 200 consacrés à la protection du territoire national (45% : premier domaine d'emploi des réservistes de la marine). La durée moyenne des jours d'activités avoisine les 31 jours par an et par réserviste. Environ 35% des réservistes ont moins de 30 ans : conformément aux souhaits du gouvernement, la réserve rajeunit !

### **Rappel partiel de la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2)**

*La réserve opérationnelle de deuxième niveau, ou réserve de disponibilité, également appelée « RO2 » : de quoi s'agit-il ?*

La réserve opérationnelle de deuxième niveau regroupe tous les anciens militaires d'active soumis à une obligation de disponibilité pendant les 5 années suivant leur départ des forces armées. Cette réserve opérationnelle est une réserve de deuxième niveau (= RO2), en mesure d'être engagée en complément des forces d'active et de la réserve opérationnelle de premier niveau (= RO1 : composée de tous les réservistes sous ESR), en cas de mise en œuvre du dispositif de réserve de sécurité nationale (RSN). En cas de crise majeure, le Premier ministre peut recourir au dispositif de RSN par décret et convoquer l'ensemble des réservistes RO1 et RO2 dans un délai bref et pour une période de 30 jours maximum renouvelable. Mais même en temps de paix, tous les ex-militaires soumis à l'obligation de disponibilité peuvent être rappelés par leur ancienne armée d'appartenance pour un simple contrôle d'aptitude médicale. À ce titre, ils ont donc l'obligation légale de fournir leurs coordonnées (mail, adresse courrier, téléphone) ainsi que de tenir informée l'institution militaire de tout changement significatif d'ordre médical, personnel ou professionnel, durant les cinq ans qui suivent le départ du service actif.

### ***Exercice inédit dans la Marine nationale fin 2017 : « RAPAROBREST 17 »***

Pour la première fois, un rappel partiel d'anciens marins a été déclenché à Brest du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. La marine avait choisi d'inscrire ce rappel dans le cadre de l'exercice de protection-défense territorial « Colonne » qui consistait, sur réquisition du Préfet de zone, à renforcer l'opération « Sentinelle » dans la base navale de Brest et au sémaphore du Portzic. Il a été volontairement décidé de ne rappeler que les anciens marins de la région Bretagne, ayant quitté l'institution depuis moins de 2 ans (visite médicale en principe encore valide). Il s'agissait donc de tester grandeur nature notre capacité à rappeler par courrier électronique (500 mails transmis), à accueillir, à héberger, à équiper et à employer correctement cette ultime ressource, afin de renforcer le dispositif de protection de nos points d'intérêts vitaux. 34 réservistes opérationnels (30 hommes et 4 femmes) ont répondu à ce rappel, en ayant suspendu temporairement leur activité professionnelle civile, et se sont remis au service de la Nation pendant 5 jours (signature d'un ESR sur la période). Le retour d'expérience a démontré toute l'utilité de l'emploi des réservistes, en soutien du personnel d'active, même pour un emploi sans arme : renfort des équipes de garde, contrôle des caméras de surveillance, patrouilles et rondes... Ce type d'exercice sera reconduit en 2018 en région toulonnaise.

### **Travaux en cours sur la réserve**

Même si vous n'en avez pas encore vu les effets sur le terrain en 2017, la simplification de la gestion et de l'administration des réservistes est en marche. De nombreux travaux ont été menés par les armées et les propositions qui en résultent seront examinées à l'occasion de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Les premières mesures sont déjà appliquées et plusieurs autres devraient entrer en vigueur d'ici fin 2018. Par exemple :

- le service de santé des armées (SSA) a décidé de coupler l'aptitude générale à servir et l'aptitude à servir dans la réserve lors d'une visite médicale unique de fin de service pour tout le personnel qui quitte l'armée. Cette double aptitude restera valable 2 ans ;
- les e-billets vont remplacer les billets uniques de transport (BUT) d'ici juin prochain. Il vous sera alors possible de commander personnellement vos billets SNCF directement en ligne via le nouveau portail Internet de la réserve, en cours de construction.

### **La réserve sur Internet**

Le nouveau portail Internet de la réserve ([www.reservistes.defense.gouv.fr](http://www.reservistes.defense.gouv.fr)), déjà évoqué dans la précédente news letter, monte en puissance. Un premier module « Je m'engage » est ouvert depuis mars 2017. Il ne concernait, jusqu'à présent, que les candidats de moins de 40 ans sans passé militaire (dits « ab-initio ») et recrutés dans le seul domaine de la protection du territoire national. Dans les semaines qui viennent, ce module va s'ouvrir à l'ensemble des réservistes, sans distinction d'origine, d'âge, de grade et de type d'emploi, dès lors qu'ils se seront préalablement identifiés sur le site (authentification sécurisée). Les 6 600 postes potentiels offerts par la marine seront progressivement mis en ligne au cours de cette année (travail important, commençant par la mise en ligne des postes actuellement vacants).

L'avènement de ce site constitue une avancée majeure pour la réserve opérationnelle. La Marine nationale y prend toute sa part. Nous serons attentifs à vos réactions quand viendra le moment du déploiement et de l'exploitation de cet outil moderne.

Les travaux concernant le module « Mes activités » ont aussi débuté. Ce module permettra la gestion et l'administration des réservistes, allant de la convocation à la certification du service fait par l'employeur ; toutefois, il ne sera pas mis en production avant la fin de cette année.

Enfin, pour 18 mois encore au moins, le site SIRÉM continue de fonctionner en parallèle ([www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr](http://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr)). Au fil des mois, une partie des informations seront dupliquées sur le nouveau portail Internet qui hébergera à terme (courant 2019) la totalité des postes de l'actuelle « bourse des emplois de la réserve » (BdER). Les informations générales et la communication en lien avec la réserve de la marine (exemple : cette news letter) seront hébergées sur la page Facebook « réserve » de la Marine nationale.

### **Événement à venir**

Le mardi 27 mars 2018 sera organisée la **commission annuelle consultative de la réserve opérationnelle de la Marine (CCRO-M)** à Toulon. Elle sera un moment d'échange et de dialogue avec les représentants des réservistes et les représentants des associations de réservistes (ACORAM et ACOMAR).

*Je vous donne rendez-vous sur SIRÉM en avril dans ma prochaine lettre DRES-M pour vous tenir informés de tout ce qui concerne la réserve opérationnelle de la marine.*

**SIGNE : Capitaine de vaisseau Xavier Royer de Véricourt**  
Délégué aux réserves de la marine (DRES-M)